

COUR D'APPEL
DE
VERSAILLES

Code nac : 50D

1re chambre 2e section

ARRET N°

CONTRADICTOIRE

DU 13 AVRIL 2021

AFFAIRE :

Laura

C/

Décision déférée à la
cour : Jugement rendu le
20 Juin 2019 par le
Tribunal d'Instance de
VANVES
N° chambre :
N° Section :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

LE TREIZE AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN,
La cour d'appel de Versailles a rendu l'arrêt suivant dans l'affaire entre :

Représentant : Postulant, avocat au barreau de

APPELANTE

Représentant : Me Nadia CHEHAT, Postulant, avocat au barreau de
VERSAILLES, vestiaire : 88 - N° du dossier Représentant : Me
Rémy JOSSEAUME, Plaidant, avocat au barreau de PARIS,

INTIME

PAR CES MOTIFS

La cour statuant publiquement, par arrêt contradictoire et mise à disposition au greffe,

Déclare irrecevable la demande d'expertise formée par

Confirme le jugement attaqué,

Y ajoutant,

Rejette toute demande plus ample ou contraire,

Condamne à verser à M. la somme de 1000 euros
sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile,

Condamne M. à verser à M. la somme de 500 euros sur le
fondement de l'article 700 du code de procédure civile,

Condamne Mme aux dépens d'appel, avec application au profit de Me
Pibault, qui le demande, des dispositions de l'article 699 du code de procédure civile pour la part
concernée.

- prononcé hors la présence du public par mise à disposition de l'arrêt au greffe de la cour,
les parties en ayant été préalablement avisées dans les conditions prévues au deuxième alinéa de
l'article 450 du code de procédure civile.